



Grenoble, le 20 janvier 2015
05 h45

COMMUNIQUE DE PRESSE N°1

Épisode neigeux Interdiction de circulation des poids lourds sur l'A48

En raison de l'alerte météorologique vigilance orange neige dans le département, les mesures suivantes ont été prises dans le cadre du déclenchement du plan PIRAA (Plan d'Intempérie dans la Région Rhône-Alpes et Auvergne):

- **A 48 : la circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes est interdite** sur l'A48, dans les deux sens, entre la bifurcation de Coiranne (A43/A48) et le péage de Voreppe, depuis 06h00 ce matin,

Ces mesures ne s'appliquent pas aux véhicules suivants **sous réserve d'équipements spéciaux** :

- aux véhicules de secours et d'intervention,
- aux véhicules d'approvisionnement en matériaux de traitement de chaussée,
- aux véhicules de transports de voyageurs,
- aux véhicules de transports urbain de personnes,
- aux véhicules de collecte de lait,
- aux véhicules de tractage des poids lourds du gestionnaire d'autoroute,
- aux véhicules de collecte des ordures ménagères.

Conseils de prudence :

- Limitez vos déplacements au strict nécessaire.
- Soyez prudents si vous devez absolument vous déplacer. Privilégiez les transports en commun.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation (www.bison-fute.gouv.fr et www.itinisere.fr) et écoutez la radio.
- Renseignez-vous sur les conditions météorologiques (www.meteofrance.com).